

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 28 février 2020, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2019, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé son rapport le 28 février 2020, et le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 13 mars 2020.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2019;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Vania Alleva, Monika Bütler, Heinz Karrer, Olivier Steimer et Cédric Pierre Tille, membres sortants, membres du Conseil de banque pour la période administrative 2020-2024;
5. d'élire KPMG SA organe de révision pour la période administrative 2020-2021.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2019
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	48 851,7
– attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	– 5 857,3
= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	42 994,4
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	44 989,5
= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)	87 983,9
– versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	– 1,5
– distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) ¹	– 4 000,0
= Report aux comptes annuels 2020 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	83 982,4

¹ Convention du 9 novembre 2016 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice et convention additionnelle du 28 février 2020.